

CONSETEMENT EN VUE D'UNE FECONDATION IN VITRO AVEC TIERS DONNEUR

Nous, soussignés,

Madame : Monsieur :

Nom de jeune fille :

Prénoms : Prénoms :

Née le : Né le :

Adresse commune :
.....
.....

Tél :

Certifions que les conditions de couple (définies dans la demande initiale) requises pour bénéficier d'une Assistance médicale à la Procréation sont toujours remplies

Et consentons à une tentative d'AMP par Fécondation in Vitro avec tiers donneur (FIV-D)

Dans ce cas, nous certifions avoir donné notre consentement à l'insémination intra-utérine avec tiers donneur devant un juge ou un notaire, conformément à l'article 311.20 du code civil

Confirmons avoir reçu une information claire et appropriée sur les chances de réussite, les effets secondaires et les risques potentiels liés à ce type de technique.

Confirmons avoir été conviés à une réunion d'information

Ce consentement implique :

- La stimulation de l'ovulation
- La ponction folliculaire et la technique analgésique/anesthésique
- Le traitement du sperme de donneur
- La mise en fécondation in vitro et la culture embryonnaire
- Le transfert embryonnaire

Lors d'une tentative, le nombre d'embryons obtenus peut être supérieur au nombre d'embryons transférés. Dans ce cas, les embryons non transférés dits « surnuméraires » et présentant des critères de développement satisfaisants peuvent être congelés, afin d'être transférés ultérieurement en un ou plusieurs cycles.

Nous sollicitons à l'avance votre accord de principe sur une éventuelle congélation.

*Vous êtes libres de refuser, auquel cas nous serions amenés à **limiter le nombre d'ovocytes mis en fécondation au maximum à trois ovocytes** (conformément à l'arrêté du 11 avril 2008).*

Nous acceptons la congélation des embryons non transférés. Dans ce cas une nouvelle technique appelée « vitrification » est désormais utilisée pour la congélation des embryons.

Nous refusons la congélation d'embryons

Nous certifions avoir reçu une information claire et appropriée sur les chances de réussite, les effets secondaires et les risques potentiels liés à ce type de technique.

Nous attestons de l'absence de voyage depuis 1 an dans un pays tropical qui pourrait être touché par le virus du ZIKA : Asie du Sud, Indonésie, Afrique Centrale, Amérique Latine, Amérique du Sud, Iles tropicales.

- o Dans le cas contraire, vous devez en parler à votre médecin AVANT toute AMP.

Fait à, le

Madame,

Monsieur,

A REMPLIR LE JOUR DU TRANSFERT

Donnons notre accord pour le transfert de embryon(s) après entretien avec l'équipe clinico-biologique (facultatif). En l'absence du conjoint le jour du transfert, une procuration de sa part est indispensable.

Fait à, le

Madame

Monsieur

PS : Veuillez signaler au centre tout évènement médical ou tout changement administratif susceptible de retentir sur votre prise en charge.